Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 030-213000714-20260908-362026-DE

Département du GARD Arrondissement LE VIGAN Commune de CASSAGNOLES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE DE CASSAGNOLES SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026 N° 36-2026
Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Pouvoir : 0 Votants : 10 Date de la convocation :01/09/2026 Date d'affichage : 01/09/2026	L'an deux mil vingt-six, le huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de David FURESTIER, Maire ; **Présents** : CASTANET Noelle, CHARBONNIER Véronique, DUMONT Floriane, FLUCK Julien, FURESTIER David, GIBELIN Audrey, LÉO Claude, PÉSENTI Angelo, RICHARD Isabelle **Absent excisé :** VALLAT Stéphan **Secrétaire de séance :** CHARBONNIER Véronique

Objet : Modification du tarif de location du foyer communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 23-2024 du 3 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur modifié du foyer communal de Cassagnoles et fixé les tarifs applicables à la location du foyer.

Cette délibération avait notamment fixé le tarif de location du foyer à **200,00 €**, ainsi qu'une caution de **200,00 € pour défaut de nettoyage et non-respect des règles de location** et une caution de **600,00 € en cas de détérioration ou dégradation du foyer**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarif de location du foyer communal afin de l'établir à **300,00 €**.

Il précise que cette modification concerne uniquement le tarif de location et **ne modifie pas le règlement intérieur du foyer communal**, lequel demeure applicable dans toutes ses autres dispositions. Le règlement prévoit d'ailleurs que les tarifs de location sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Les montants des cautions restent inchangés.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
VU la délibération n° 23-2024 du Conseil Municipal de Cassagnoles en date du 3 septembre 2024 portant approbation du règlement intérieur modifié du foyer et détermination des tarifs pour la location ;
VU le règlement intérieur du foyer communal de Cassagnoles, approuvé par délibération n° 23-2024 du 3 septembre 2024 ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables à la location du foyer communal ;
CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tarif de location du foyer communal ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de porter le tarif de location du foyer communal de **200,00 € à 300,00 €** ;
CONSIDÉRANT que les autres dispositions du règlement intérieur demeurent inchangées ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 030-213000714-20260908-362026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE**

Article 1 :
De fixer le tarif de location du foyer communal de Cassagnoles à :

- Location du foyer : 300,00 €

Article 2 :
De maintenir les montants des cautions, à savoir :

- **200,00 € de caution** pour défaut de nettoyage et non-respect des règles de location ;
- **600,00 € de caution** en cas de détérioration ou de dégradation du foyer.

Article 3 :
De préciser que le nouveau tarif de location de **300,00 €** sera applicable **à compter du 1er octobre 2026**.

Les locations dont la date d'utilisation est antérieure au 1er octobre 2026 restent soumises au tarif précédemment fixé à 200,00 €.

Article 4 :.
Le **règlement intérieur du foyer communal de Cassagnoles demeure inchangé** et continue de s'appliquer dans toutes ses autres dispositions.

Article 5 :
La délibération n° 23-2024 du 3 septembre 2024 fixant le tarif de location du foyer à 200,00 € est abrogée à compter du 1er octobre 2026 et remplacée par le tarif fixé par la présente délibération.

Article 6 :
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Il est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Véronique CHARBONNIER

Le Maire
David FURESTIER

MAIRIE DE CASSAGNOLES
30350